

Questions orales

Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre confirme-t-il cette situation?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai lu l'article de *La Presse*. C'est un journal très respectable, mais cet article est basé sur des spéculations à partir d'une étude faite en 1991 par Statistique Canada. Vous constaterez que, d'après cet article, Statistique Canada n'a pas pu obtenir de réponse de 78 premières nations.

En 1993, on a constitué un groupe de gestion ministérielle ayant pour mandat de mettre en place de meilleurs systèmes financiers pour faciliter la liaison entre ministères. Il y a des difficultés, c'est vrai.

Comme le sait mon ami, ces huit ou neuf dernières années, nous avons assisté à une explosion démographique spectaculaire. Le taux de natalité dans les réserves est le double de ce qu'il est parmi les non-autochtones. Ensuite, lors de l'adoption du projet de loi C-31, on pensait que le nombre de personnes qui retourneraient vivre dans les réserves représenterait une augmentation de 10 p. 100 de la population, et en fait, ce pourcentage est plus près de 40 p. 100.

Enfin, tout ne se fait pas strictement sur la base des chiffres. C'est plus un art qu'une science. Lorsque nous construisons une route, installons un service de soins de santé ou envisageons d'ouvrir une école, nous le faisons en pensant à l'avenir. Qu'une bande compte 250 membres au lieu de 300, ou 350 au lieu de 300, il lui faut bien une école. Nous considérons le projet plus que les chiffres.

Je tiens à rassurer le député; ce gouvernement n'est pas là pour donner de l'argent à des autochtones fantômes ou à des non-autochtones.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que la seule mesure qui permettrait d'évaluer le nombre d'autochtones vivant sur les réserves est de s'assurer que les recenseurs de Statistique Canada aient accès à ces territoires?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député. Il me connaît suffisamment maintenant pour savoir que lorsque j'investis de l'argent, je veux voir des résultats et je cherche à rendre les systèmes financiers plus stricts.

Nous étudions tout cela dans le cadre des négociations sur l'autonomie gouvernementale. On vise une plus grande liberté pour ce qui est des sphères de compétence, mais elle doit être accompagnée de systèmes financiers plus stricts, d'une plus grande responsabilité financière et d'une meilleure synchronisation de la base de données et de la collecte de ces dernières, afin que tous les renseignements pertinents soient recueillis à temps. Cela permettra de rendre les systèmes plus stricts, non seulement pour les autochtones, mais aussi pour les fonctionnaires du

MAINC qui en font l'analyse. Je suis d'accord avec le député. Nous y travaillons. Nous aurons bientôt des plans de travail qu'il pourra examiner, tout comme les premières nations qui auront de deux à trois ans pour le faire.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a déclaré plusieurs fois que les immigrants commettent rarement des crimes.

Cela ne réconforte nullement les proches de l'agent Todd Baylis du service de police de Toronto, abattu la semaine dernière par un immigrant qui avait été l'objet d'une ordonnance d'expulsion en mars 1991.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi, malgré cette ordonnance et le rejet d'un appel, cet individu ayant commis une dizaine de crimes se trouve toujours au Canada et a pu exécuter le crime terrible dont on l'accuse maintenant?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Immigration et de tous les députés, j'offre nos sincères condoléances à la famille de l'agent Baylis qui a été victime du meurtre tragique survenu en fin de semaine.

Nous savons tous que le ministre de l'Immigration vient de présenter de nouvelles mesures législatives qui visent précisément à mettre en place de nouveaux instruments d'exécution plus efficaces. Dans le cas en question, le ministre m'a dit que son ministère avait réussi à obtenir une ordonnance d'expulsion et à faire rejeter tout recours en vue d'un appel.

Cependant, la députée admettra que dans bien des cas, celui-ci en particulier, le gouvernement canadien éprouve des difficultés à obtenir les documents de voyage nécessaires du pays où l'individu doit être déporté. Le ministre de l'Immigration a donc ordonné une enquête approfondie sur cette affaire pour empêcher que de telles pratiques continuent.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, nous convenons de l'inquiétude des ministériels, mais des histoires de ce genre surviennent chaque semaine. Nous pouvons en relever bien des exemples.

Dans ce cas-ci, les réformes du ministre n'auraient rien changé. Clinton Gayle a fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion qui, comme des milliers d'autres, n'a pas été exécutée.

Sous la direction du ministre actuel, le personnel responsable a été réduit, de telle sorte que seulement 40 p. 100 des ordonnances sont exécutées. Actuellement, à peine 30 agents doivent voir à l'expulsion de 40 000 immigrants illégaux à Toronto.

Le ministre admet-il que ses prétendues réformes en matière d'expulsion ne veulent pratiquement rien dire à cause des réductions qu'il a faites au niveau de l'exécution, et accepte-t-il le blâme pour cette dernière tragédie inutile?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, avec votre permission, je répète que dans cette affaire, le gouverne-